



Politique de confidentialité

16 janvier 2025

Table des matières

1. POURQUOI LA FÉDÉRATION DES MÉDECINS SPÉCIALISTES DU QUÉBEC A-T-ELLE ADOPTÉ CETTE POLITIQUE ?	3
2. QUEL TYPE DE RENSEIGNEMENTS POUVONS-NOUS RECUEILLIR ET AUPRÈS DE QUI ?	3
3. COMMENT UTILISONS-NOUS VOS RENSEIGNEMENTS ET À QUI POUVONS-NOUS LES COMMUNIQUER?	5
4. QUAND DEVONS-NOUS OBTENIR VOTRE CONSENTEMENT ?.....	6
5. QUELLES SONT NOS MESURES DE SÉCURITÉ POUR CONSERVER VOS RENSEIGNEMENTS ?	6
6. QUELS SONT VOS DROITS ET COMMENT LES EXERCER ?	7
7. AUTRES CONDITIONS COMPLÉTANT CETTE POLITIQUE	8
8. COMMENT POUVONS-NOUS MODIFIER CETTE POLITIQUE ?	8
9. COMMENT NOUS JOINDRE POUR UNE QUESTION, UN COMMENTAIRE OU UNE PLAINTÉ?	9
10. ENTRÉE EN VIGUEUR	9

1. Pourquoi la Fédération des médecins spécialistes du Québec a-t-elle adopté cette politique ?

- 1.1 Nous sommes la fédération qui regroupe des associations de médecins spécialistes, laquelle est constituée suivant la *Loi sur les syndicats professionnels*¹. Nous avons pour mission de défendre et de soutenir les médecins spécialistes de nos associations affiliées œuvrant dans le système public de santé, tout en favorisant des soins et des services de qualité pour la population québécoise. Au premier chef, nous agissons comme organisme représentatif des médecins spécialistes pour la conclusion et l'application des ententes tarifaires et des ententes sur les conditions d'exercice de la profession avec le gouvernement et ses organismes. Nous pouvons aussi intervenir sur tout enjeu qui a une incidence sur la santé.
- 1.2 Nous sommes soucieux de la protection de votre vie privée et des renseignements personnels que nous recueillons, utilisons ou communiquons à des tiers à l'occasion de nos activités. À ce titre, nous nous assurons que nos employés, nos membres, mais aussi les tiers avec qui nous faisons affaire (prestataires de services, consultants et partenaires) protègent la confidentialité des renseignements personnels auxquels ils ont accès, et ce, quelle que soit la nature de leur support ou la forme sous laquelle ils sont accessibles.
- 1.3 La présente Politique de confidentialité (ci-après la « **Politique** ») fait état de la manière dont nous protégeons les renseignements personnels que nous détenons, et ce, afin de tenir compte des exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*² (ci-après la « *Loi* ») et de toutes autres lois et règlements applicables en ce domaine. Cette loi ne s'applique pas aux renseignements qui ont un caractère public.
- 1.4 Un renseignement personnel est un renseignement pouvant servir, seul ou avec d'autres renseignements, à identifier une personne. En règle générale, les renseignements personnels ne comprennent pas vos coordonnées au travail, notamment votre nom, titre ou poste, votre adresse professionnelle ou encore votre numéro de téléphone au travail.

2. Quel type de renseignements pouvons-nous recueillir et auprès de qui ?

- 2.1 Membres, employés et autres catégories de personnes
 - 2.1.1 Les renseignements personnels recueillis de nos membres comprennent seulement ceux qui sont nécessaires à l'étude, à la défense et au développement des intérêts économiques, sociaux et moraux des médecins spécialistes, ce qui inclut la dispensation des services qui leur sont destinés, leur formation professionnelle, la négociation des ententes avec le gouvernement et l'application de ces dernières.

¹ *Loi sur les syndicats professionnels* (L.R.Q., c S-40)

² *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (L.R.Q., c. P-39.1)

- 2.1.2 Les renseignements personnels recueillis qui concernent nos employés, ou des candidats qui postulent à la Fédération des médecins spécialistes du Québec (ci-après la « FMSQ ») ou d'anciens employés comprennent seulement ceux qui sont nécessaires à la gestion de leur relation d'emploi à la FMSQ.
- 2.1.3 Les renseignements personnels que nous pouvons recueillir à l'occasion sur d'autres catégories de personnes, comme par exemple les médecins résidents, les conférenciers, les consultants, peuvent être de même nature que ceux recueillis par la FMSQ au sujet de ses employés ou de ses membres.
- 2.1.4 Ainsi, les renseignements personnels peuvent faire partie de l'une ou l'autre des catégories suivantes :

Catégories	Exemples
Renseignements d'identification	Adresse, numéro de téléphone personnel, sexe, âge, numéro d'assurance sociale, numéro d'assurance maladie, adresse courriel personnelle, identifiant numérique anonyme, numéro de permis de conduire, nationalité d'origine, etc.
Renseignements de santé	Date d'accouchement, diagnostic d'invalidité, condition de santé, etc.
Renseignements financiers	Rémunération, états de compte de la Régie de l'assurance maladie du Québec (ci-après la « RAMQ »), coordonnées bancaires, numéros de cartes de crédit, avis de différend, prestations du Régime québécois d'assurance parentale, relevés de la Financière des professionnels, etc.
Renseignements relatifs au travail	Curriculum vitae, cotisations professionnelles, numéro du Collège des médecins du Québec (ci-après le « CMQ »), date de début de pratique, date de cessation de pratique, information sur l'intention de continuer à pratiquer, restriction de pratique, date et durée du congé de parentalité, date d'adoption, date de subvention et montant de la bourse, attestation médecin chercheur, etc.
Renseignements scolaires ou relatifs à la formation	Inscription à des cours, choix de cours, attestation, etc.
Renseignements relatifs à la situation sociale ou familiale	Certificat de naissance, nom du conjoint, etc.

Catégories	Exemples
Renseignements sur les interactions numériques (site web, applications, messagerie texte, site de médias sociaux)	Renseignements sur les appareils (adresse IP, VPN, proxies, type d'appareil et système d'exploitation). Renseignements sur votre emplacement approximatif qui sont générés à l'aide de votre adresse IP lorsque vous visitez nos sites web, préférences et habitudes de navigation, comme les pages que vous consultez et utilisez, sur le site de la FMSQ.

2.1.5 Ces informations peuvent provenir de différentes sources, notamment :

- 2.1.5.1 De la personne elle-même;
- 2.1.5.2 Des associations affiliées;
- 2.1.5.3 De la RAMQ;
- 2.1.5.4 Du CMQ;
- 2.1.5.5 Du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada;
- 2.1.5.6 Des établissements et des instances du réseau public de santé;
- 2.1.5.7 Des inscriptions ou la participation à nos différentes activités;
- 2.1.5.8 De l'utilisation de nos services;
- 2.1.5.9 De communications écrites ou téléphoniques diverses;
- 2.1.5.10 De l'utilisation de nos sites web ou réseaux sociaux.

3. Comment utilisons-nous vos renseignements et à qui pouvons-nous les communiquer?

- 3.1 À moins d'avoir obtenu préalablement votre consentement, nous n'utiliserons en aucun cas vos renseignements personnels à d'autres fins que celles prévues à la Politique.
- 3.2 En ce qui concerne nos membres, nous utilisons vos renseignements personnels notamment pour les fins suivantes :
 - 3.2.1 Pour la défense des intérêts et des droits des médecins spécialistes;
 - 3.2.2 Pour la négociation, l'application et le suivi des ententes liées à la participation des médecins spécialistes au régime public de santé (par exemple, pour offrir des services quant à des questions de désignation, conditions de pratique, planification des effectifs, facturation, etc.);
 - 3.2.3 Pour la négociation, l'application et le suivi de toute entente parallèle (par exemple, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, Retraite Québec, Société de l'assurance automobile du Québec et Service correctionnel du Canada);

- 3.2.4 Pour le développement et la promotion de nos produits de formation professionnelle;
 - 3.2.5 Pour la mise à jour de nos bases de renseignements;
 - 3.2.6 Pour la transmission d'informations et d'invitations;
 - 3.2.7 Pour la mobilisation de nos membres quant aux enjeux qui les concernent;
 - 3.2.8 Pour les services de l'Association canadienne de protection médicale (ci-après l'« ACPM »), le CMQ, la RAMQ, nos partenaires et nos fournisseurs;
 - 3.2.9 Pour la réalisation de sondages.
- 3.3 Dans le but d'accomplir les fins ci-dessus mentionnées, il est possible que vos informations soient partagées avec l'association affiliée qui vous représente, les établissements auprès desquels vous exercez, l'ACPM, le CMQ, les instances gouvernementales et la RAMQ, nos partenaires et nos fournisseurs.

4. Quand devons-nous obtenir votre consentement ?

- 4.1 Nous devons obtenir votre consentement lorsque vos renseignements personnels pourraient servir à d'autres fins que celles mentionnées au paragraphe précédent ou lorsqu'un consentement spécifique est requis par la Loi. Par exemple, la Loi nous interdit de transmettre vos renseignements personnels à toute personne qui voudrait s'en servir pour des fins commerciales ou philanthropiques.

5. Quelles sont nos mesures de sécurité pour conserver vos renseignements ?

- 5.1 Conservation d'une durée limitée
 - 5.1.1 Nous conservons vos renseignements, en format physique ou numérique, aussi longtemps que nécessaire pour atteindre les fins auxquelles les informations ont été recueillies ou aussi longtemps que requis ou permis selon la loi. Le but, la nature et la sensibilité des renseignements ont été pris en compte dans la détermination des périodes de conservation.
- 5.2 Programme de sécurité des renseignements personnels
 - 5.2.1 Nous protégeons vos renseignements personnels par des mesures de sécurité propres à assurer leur protection, qui varient selon la nature du renseignement et qui sont raisonnables compte tenu, notamment, de leur sensibilité, de la finalité de leur utilisation, de leur quantité, de leur répartition et de leur support. Ces mesures relèvent notamment du milieu physique, de la technologie et de l'organisation interne et comprennent, sans s'y limiter, la restriction d'accès aux bureaux physiques, le déchetage de documents, la protection par mot de passe, le chiffrement des bases de données, l'installation de pare-feu, la restriction de l'accès aux renseignements personnels aux personnes qui en ont besoin dans l'accomplissement de leurs fonctions et la formation des employés sur la protection des renseignements personnels et la cybersécurité.

5.3 Nos employés

- 5.3.1 Nos employés sont sensibilisés à la confidentialité des données auxquelles ils sont accés dans le cadre de leur travail. À travers leur code d'éthique, ils signent des engagements de confidentialité dès leur embauche et annuellement par la suite.
- 5.3.2 Des formations leur sont dispensées sur une base régulière pour leur rappeler l'importance de la protection des renseignements personnels, incluant le fait de ne pas utiliser, communiquer ou partager vos renseignements personnels sans votre consentement ou sans y être autorisés par la Loi.
- 5.4 Lorsque nous concluons des ententes (mandat, contrat de services ou d'entreprise) avec des personnes ou organismes, nous nous assurons qu'ils ont des mesures en place pour la protection des renseignements personnels.

5.5 L'accès à vos renseignements personnels sera limité aux personnes suivantes :

- 5.5.1 **Les personnes qui en ont besoin dans l'accomplissement de leurs fonctions :** par la nature des tâches qui leur sont assignées, ils peuvent avoir accès à vos renseignements personnels et à d'autres renseignements confidentiels. Nous avons mis en place des mécanismes internes afin d'assurer que chaque personne n'ait accès qu'à des renseignements nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Ces personnes sont notamment tenues en vertu du Code d'éthique de la FMSQ de préserver la confidentialité de ces renseignements.
- 5.5.2 **Des tiers fournisseurs de services :** notamment des prestataires de paye, d'assurance groupe ou de formation;
- 5.5.3 **Agences gouvernementales :** telles que Revenu Canada, Service Canada ou Revenu Québec;
- 5.5.4 Toute autre personne ou entité que vous désignez;
- 5.5.5 Toute autre personne ou entité lorsque la Loi le permet ou l'exige.
- 5.5.6 Par exemple, nous pouvons partager vos renseignements personnels avec nos partenaires aux fins d'une prestation de services que vous avez demandée (c'est-à-dire, système informatique, administration, tarification, acceptation de votre demande d'assurance, etc.).

6. Quels sont vos droits et comment les exercer ?

6.1 Accès et rectification

- 6.1.1 Pour consulter, obtenir une copie, rectifier des renseignements incomplets ou erronés, cesser la diffusion ou désindexer tout hyperlien donnant accès à vos renseignements personnels, veuillez soumettre une demande écrite à notre responsable des renseignements personnels, à l'adresse indiquée plus bas.
- 6.1.2 Vous pouvez nous aider à faire en sorte que vos renseignements personnels soient exacts en nous avisant de tout changement. Vous pouvez également accéder à votre profil dans la section « Connexion membre » de notre site

internet afin de vous assurer que les renseignements personnels qui s’y trouvent soient à jour et exacts.

- 6.1.3 Si nous découvrons qu’il y a eu atteinte à nos mesures de sécurité et qu’il en découle un risque réel de préjudice à votre endroit, nous communiquerons avec vous, à moins que la Loi ne l’interdise.

6.2 Portabilité

- 6.2.1 Vous avez le droit de demander que vos renseignements personnels vous soient communiqués ou qu’ils soient transférés à une autre organisation dans un format technologique structuré et couramment utilisé (ex. formats ouverts tels que CSV, XML et JSON). Le choix du format approprié pour donner suite à une demande de portabilité revient entièrement à la FMSQ.

6.3 Retrait du consentement

- 6.3.1 En tout temps, vous pouvez retirer ou modifier votre consentement à ce qu’on utilise et divulgue vos renseignements personnels ou encore refuser de participer à certaines utilisations et divulgations, sous réserve des restrictions légales et contractuelles applicables. Si vous souhaitez retirer ou modifier votre consentement, veuillez-vous adresser à notre responsable de la protection des renseignements personnels, dont le nom et l’adresse figurent plus bas.

6.4 Plainte

- 6.4.1 Dans le cas d’une demande ou d’une plainte qui concerne la Politique à l’égard du traitement de vos renseignements personnels, nous vous invitons à communiquer avec notre responsable de la protection des renseignements personnels.
- 6.4.2 Si vous n’êtes pas satisfait de la façon dont nous traitons vos renseignements personnels ou si vous croyez qu’une infraction aux lois sur la protection des renseignements personnels a été commise, vous pouvez déposer une plainte auprès de la Commission d’accès à l’information du Québec. Pour porter plainte auprès de cette dernière, veuillez utiliser le formulaire approprié et disponible sur le site internet de la Commission d’accès à l’information.

7. Autres conditions complétant cette politique

- 7.1 La Politique de confidentialité du site internet et des communications électroniques de la FMSQ fait partie intégrante de la Politique et régit la manière dont nous recueillons, utilisons et communiquons les renseignements personnels que vous pouvez communiquer en utilisant le site internet de la FMSQ et dans le contexte des publications, bulletins et annonces électroniques de la FMSQ.

8. Comment pouvons-nous modifier cette politique ?

- 8.1 Nous pouvons modifier cette politique lors d’une modification législative ou en tout temps lorsque requis. Nous vous informerons au moyen d’un avis apparaissant sur notre site internet et par tout autre moyen approprié pour vous joindre.

9. Comment nous joindre pour une question, un commentaire ou une plainte?

9.1 N'hésitez pas à communiquer avec notre responsable de la protection des renseignements personnels pour toute question ou commentaire que vous pourriez avoir concernant la Politique, la manière dont nous traitons vos renseignements personnels ou pour exercer vos droits concernant vos renseignements personnels.

9.2 Vous pouvez rejoindre notre responsable de la protection des renseignements personnels par courriel :

Mme Régine Angers
2, Complexe Desjardins
Porte 3000, C.P. 216, Succ. Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1G8
Tél. (514) 350-5000
rangers@fmsq.org

10. Entrée en vigueur

La présente Politique entre en vigueur lors de son adoption par le Conseil d'administration.

Adoptée le 16 janvier 2025